



Procès-verbal
Le vendredi, 1^{er} décembre 2000 - n° 146

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 165 Loi modifiant la Loi concernant le mandat des administrateurs de certains établissements publics de santé et de services sociaux.

La motion est adoptée.

M. Chevette, ministre des Transports, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 172 Loi modifiant le Code de la sécurité routière et la Loi sur l'assurance automobile.

La motion est adoptée.

Mme Goupil, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 169 Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives concernant l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société.

La motion est adoptée.

1^{er} décembre 2000

M. G. Baril, ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 166 Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

Mme Marois, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, dépose :

Copie d'une correction apportée au rapport annuel 1999-2000 de la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec (voir *Procès-verbal* du 2 novembre 2000, document n° 1454).

(Dépôt n° 1558-20001201)

M. Bégin, ministre du Revenu, dépose :

La mise à jour, en date de septembre 2000, du Plan d'utilisation des fichiers de renseignements du ministère du Revenu, accompagné de l'avis favorable de la Commission d'accès à l'information.

(Dépôt n° 1559-20001201)

Dépôts de rapports de commissions

M. Lachance (Bellechasse), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 29 et 30 novembre 2000, a étudié en détail le projet de loi :

n° 164 Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport. Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 1560-20001201)

1^{er} décembre 2000

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 à 64 du Règlement, M. Williams (Nelligan) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 650 intervenants et intervenantes auprès des femmes violentées de la province de Québec, concernant les ressources offertes aux femmes victimes de violence.

(Dépôt n° 1561-20001201)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée procède au vote reporté, à la séance du 30 novembre 2000, sur la motion de M. Sirros (Laurier-Dorion), proposant la motion de scission suivante :

QU'en vertu de l'article 241 du Règlement, le projet de loi n° 163, Loi concernant les services de transport par taxi, soit scindé en deux projets de loi : un premier intitulé « Loi concernant les services de transport par taxi », comprenant les articles 1 à 70 et 74 à 140, un second intitulé « Loi instituant le Forum des intervenants de l'industrie du taxi », comprenant les articles 71 à 73, 133, 137, 139 et l'article 140 jusqu'au mot « gouvernement » à la deuxième ligne dudit article.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 116 en annexe)

Pour: **36** Contre: **67** Abstention: **0**

Motions sans préavis

M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques) propose :

1^{er} décembre 2000

QUE l'Assemblée nationale souligne la journée mondiale du sida.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail procède à des consultations particulières sur le projet de loi n° 161, Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information, le jeudi 7 décembre 2000, et à cette fin, qu'elle entende les organismes suivants :

- 11 h 00 à 11 h 15 Remarques préliminaires du gouvernement
- 11 h 15 à 11 h 30 Remarques préliminaires de l'opposition
- 11 h 30 à 12 h 15 Association des banquiers canadiens
- 12 h 15 à 13 h 00 Barreau du Québec
- 15 h 00 à 15 h 45 Chambre de commerce du Québec
- 15 h 45 à 16 h 30 Commission d'accès à l'information
- 16 h 30 à 17 h 15 Option consommateur
- 17 h 15 à 18 h 00 Office de la protection du consommateur
- 20 h 00 à 20 h 45 Conseil du patronat du Québec
- 20 h 45 à 21 h 30 Protecteur du citoyen
- 21 h 30 à 21 h 45 Remarques finales de l'opposition
- 21 h 45 à 22 h 00 Remarques finales du gouvernement

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 30 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE le ministre délégué à l'Autoroute de l'information et aux Services gouvernementaux soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 136, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 148, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Environnement;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Mme Goupil, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 115, Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives relativement à la publicité foncière, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 115 est adopté.

M. Simard, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, propose que le projet de loi n° 143, Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, M. Simard propose que le projet de loi n° 143 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude d'un amendement qu'il indique.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Simard, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

L'amendement de M. Simard, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, au projet de loi n° 143 est étudié et adopté en commission plénière.

Le projet de loi n° 143, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

1^{er} décembre 2000

Le débat se poursuit sur la motion portant adoption du projet de loi n° 143.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 143 est adopté.

À 12 h 29, du consentement de l'Assemblée, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 02.

Adoption du principe

Mme Beaudoin, ministre responsable de la Charte de la langue française, propose que le principe du projet de loi n° 171, Loi modifiant la Charte de la langue française, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 171 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 171 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture.

À 15 h 42, sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mardi 5 décembre 2000, à 10 heures.

1^{er} décembre 2000

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

1^{er} décembre 2000

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de scission du projet de loi n° 163, présentée par M. Sirros
(Laurier-Dorion) :

(Vote n° 116)

POUR - 36

Beauchamp	Copeman	Lamoureux	Ouimet
Béchar	Cusano	Laporte	Pelletier
Bélanger	Delisle	Leblanc	(Chapleau)
Benoit	Després	Maciocia	Poulin
Bergman	Dupuis	MacMillan	Sirros
Bordeleau	Gobé	Marcoux	Tranchemontagne
Brodeur	Houda-Pepin	Marsan	Vallières
Chagnon	Jérôme-Forget	Middlemiss	
Chenail	Kelley	Mulcair	
Cholette	Lafrenière	Normandeau	

CONTRE - 67

Arseneau	Boulianne	Gendron	Ménard
Barbeau	Brassard	Geoffrion	Morin
Baril	Caron	Goupil	Papineau
(Berthier)	Carrier-Perreault	Harel	Paquin
Baril	Charest	Jolivet	Paré
(Arthabaska)	(Rimouski)	Julien	Payne
Beaudoin	Chevrette	Kieffer	Pelletier
Beaulne	Cliche	Labbé	(Abitibi-Est)
Beaumier	Côté	Lachance	Rioux
Bédard	(Dubuc)	Landry	Robert
Bégin	Côté	Laprise	Rochon
Bergeron	(La Peltrie)	Leduc	Signori
Bertrand	Cousineau	Legault	Simard
(Charlevoix)	Désilets	Léger	(Richelieu)
Bertrand	Dion	Lelièvre	Simard
(Portneuf)	Dionne-Marsolais	Lemieux	(Montmorency)
Blanchet	Doyer	Léonard	St-André
Boisclair	Facal	Létourneau	Trudel
Boucher	Gagnon	Maltais	Vermette
Boulerice			